



République Française  
**COMMUNE DE CHAMONIX-MONT-BLANC**  
COMpte RENDU

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 25

Représentés: 3

Absents : 1

Le Mardi 10 mai 2023, à 17 heures, le Conseil Municipal de la Ville de Chamonix Mont-Blanc, s'est réuni Salle Isabella STRATON au Majestic, sous la présidence de **M. Éric FOURNIER, Maire.**

**Etaient présents :**

M. Éric FOURNIER, Mme Aurore TERMOZ, M. Jonathan CHIHI-RAVANEL, Mme Charlotte DEMARCHI, M. Yvonick PLAUD, Mme Karine MIEUSSET, M. Bernard OLLIER, Mme Michèle RABBIOSI (à compter de la délibération N°4), M. Claude JACOT, Mme Elisabeth ALVARINAS, Mme Aurélie BEAUFOUR, M. Pierre CARRIER, M. Philippe CHARLOT-FLORENTIN, M. Patrick DEVOUASSOUX, M. Jean-Michel COUVERT, Mme Juliette MARTINEZ, Mme Marie-Noëlle FLEURY, Mme Élodie BAVUZ (en visio conférence), Mme Léa DEVOUASSOUX, Mme Elisabeth CHAYS, M. Hervé VILLARD, M. François-Xavier LAFFIN, Mme Isabelle MATILLAT (en visio conférence), , M. Denis DUCROZ, Mme Isabelle COLLE.

**Absent(e)s représenté(e)s :**

- Mme Michèle RABBIOSI donne pouvoir à Mme Aurore TERMOZ (jusqu'à la délibération n°4),
- M. Laurent COLLIGNON donne pouvoir à M. Claude JACOT,
- M. Yves ANCRENAZ donne pouvoir à Mme Isabelle MATILLAT,
- M. Vincent ORGEOLET donne pouvoir à M. François-Xavier LAFFIN.

**Absent(e)s non représenté(e)s :**

- M. Olivier NAU.

**Secrétaire de séance : Mme Juliette MARTINEZ**

## **COMMUNICATIONS DU MAIRE**

M. le Maire fait état des naissances, mariages et décès intervenus sur la commune depuis le dernier Conseil Municipal.

M. le Maire tient à saluer la mémoire de Madame Sylviane CHARLET malheureusement décédée récemment : elle fut conseillère municipale de 1995 à 2004, très impliquée dans la vie associative locale. Elle a ensuite intégré le personnel de la commune, en charge notamment de la mission « protocole et coopération décentralisée ». Les élus et les services se souviennent notamment du travail réalisé sur la coopération décentralisée avec le village de Demdeng (Cameroun). Pilotant également l'agenda des manifestations au sein du Service Communication, son accent chantant et son implication jamais démentie pour les causes publiques ont marqué toutes les personnes qui ont eu le plaisir de la côtoyer.

Ensuite, M. le Maire souhaite rapporter, au nom de l'ensemble des élus qui portent ces projets, quelques points d'actualités qui se sont déroulés depuis le dernier Conseil :

- Concernant le logement : la déconstruction des anciens ateliers municipaux des Favrands a commencé, marquant ainsi le début de l'aménagement du site qui doit conduire à la reconstruction de sept logements locatifs aidés.

Par ailleurs, sur cette thématique, un travail se poursuit avec les parlementaires pour faire évoluer les règles financières et opérationnelles.

Sur le logement aidé, les moyens financiers mobilisés par la collectivité doivent être soulignés. A titre d'exemple, pour les Favrands, il s'agit d'une enveloppe financière d'1,8 million d'euros cette année. D'autres opérations sont à venir et il conviendra de décider collectivement comment les intégrer dans une future programmation budgétaire.

C'est un élément important, mais la seule préemption, la seule intervention financière ne suffit pas. Des dispositions complémentaires sont donc à prendre.

C'est pourquoi, dans le respect de la législation actuellement en vigueur, la commune travaille sur la possibilité d'offrir un parcours résidentiel complet aux habitants de Chamonix, via notamment la proposition d'un programme en Bail Réel Solidaire qui débouchera sur la réalisation de 14 logements destinés à l'accession sociale à la propriété.

En parallèle, la Commune est associée à une démarche nationale, engagée par les Secrétaires d'État et Ministres concernés, associant communes de montagne et communes du littoral, impactées par des problématiques de tension sur le logement et sur l'immobilier. Cette démarche devrait déboucher dès l'automne sur des conclusions opérationnelles et permettre, à terme, de doter les communes de zones touristiques de nouveaux outils réglementaires et législatifs.

Ces derniers temps, les élus ont le sentiment d'être un peu moins seuls et un peu plus écoutés sur ce sujet, et c'est une avancée.

Dans le même temps et en lien avec les autres communes de la Communauté de Communes, M. le Préfet a été sollicité sur la mise en place d'une démarche relative au changement d'affectation des logements, afin que ceux-ci ne basculent pas, en tout cas pour une grande partie, vers les plateformes de location qui petit à petit grignotent du terrain sur le parc locatif traditionnel.

Ce nouvel outil doit permettre de réguler et continger le nombre de biens en disponibilité sur les plateformes de location de courte durée. Il ne s'agit pas de lutter contre ce qui constitue un complément de revenus pour un certain nombre de familles du territoire.